

Mention Complémentaire PARQUETEUR

Epreuve EP1 Technologie Professionnelle et Sciences Appliquées

Extrait du CCTP

Lot n°3 –PLANCHIERS

3. 01 Plancher semi préfabriqué

Sur l'ensemble de la partie habitable, pour plancher bas du Rez de chaussée, exécution d'un plancher isolant PPB comprenant poutrelles en BP et entrevous en polystyrène ISO4.N3 de 15+4. Coffrage de la périphérie par planches en terre cuite. Chaînage en BA.

Les réservations pour le passage des canalisations sont à la charge du présent lot. Fourmitur et pose d'une trappe métallique de 60X60 pour visite sanitaire.

Plancher haut du Rez de chaussée : poutrelles PPB et entrevous en béton de 16+4, sauf au niveau du solarium : 12+4.

3. 02 Dallages

Sur la partie garage, terrasse et entrée sous porche, hérisson de pierres sèches sur une épaisseur de 20 cm. Dalle flottante en béton dosé à 450 kg/m² coulée sur film polyane, et armée d'un TS. Epaisseur 12 cm.

3. 03 Revêtements de sol. Prescription techniques et étendue des travaux.

1 - 1 Parquet du rez de chaussée

L'ensemble séjour- hall- chambre 1 reçoit un parquet en chêne massif choix PR épaisseur 22 mm, largeur 70 mm, Longueur 300 mm à 800 mm. (voir extrait du catalogue document 6/08 5/3)

Motif de pose : à l'Anglaise, cloué sur lambourdes calées –collées de 25 mm d'épaisseur.

Finition : ponçage soigné pour recevoir un produit de finition de type huile monocouche (consulter l'extrait de catalogue)

Les plinthes seront en chêne massif de 18 x 100 mm en pose collée.

L'ensemble des travaux doivent être exécutés selon les règles de l'art et des normes DTU.

Nota : le client souhaite que le parquet soit en enfilade : Hall- chambre 1. Les placards ne sont pas parquetés, l'escalier sera posé quand les revêtements de sol seront terminés.

1 - 2 Parquet de l'étage

Les chambres 2, 3, 5 reçoivent le même type de parquet et doit être mis en enfilade.

La chambre 4 et le dégagement reçoivent le même type de parquet et doit être mis en enfilade

Un joint de dilatation sera effectué à la verticale de la porte d'accès de la chambre 2.

Méthode de pose : flottante sur sous couche polyéthylène non réticulé.

Type de parquet : épaisseur : 14 mm, largeur 90 mm, essence : Erable nature.

Les plinthes seront assorties au parquet.

L'ensemble des travaux doivent être exécutés selon les règles de l'art et des normes DTU.

Nota : type de chauffage = électrique par convecteur.

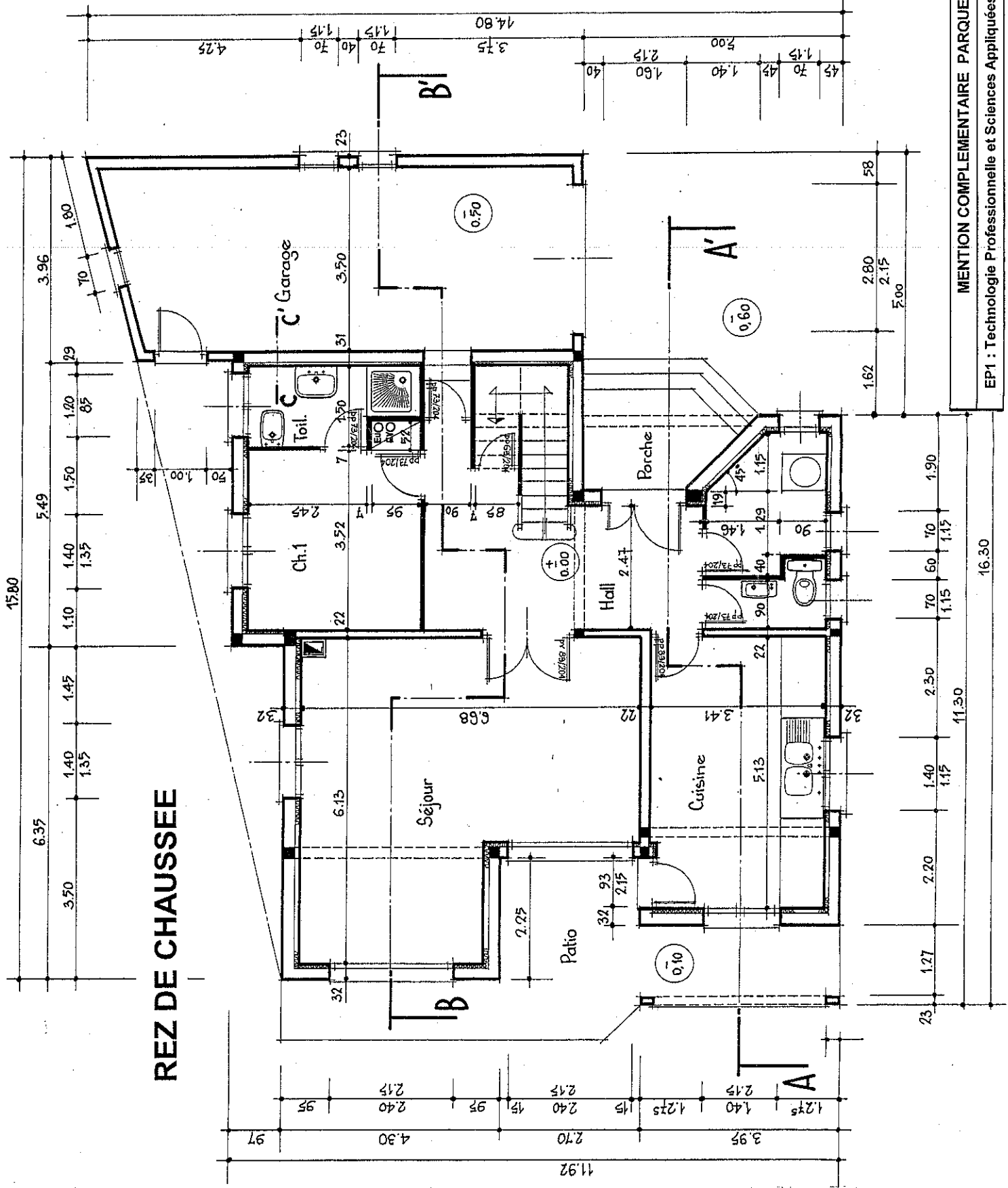
1 - 3 Nettoyages

L'entrepreneur du présent lot, doit d'une façon générale procéder au nettoyage du site avant livraison.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Composition du dossier	Pages
Page de garde et Extraits du CCTP	1 / 9
Plan du rez de chaussée	2 / 9
Plan de l'étage	3 / 9
Coupes	4 / 9
Documentation technique : - Parquets et accessoires - Produits de sous-couche - Produits de finition	5 / 9 à 9 / 9

SUJET NATIONAL	Session : 2006
Examen et spécialité : MENTION COMPLEMENTAIRE PARQUETEUR	
Intitulé de l'épreuve : EP1 : Technologie Professionnelle et Sciences Appliquées	
Type : Dossier Technique et Ressources	Date et heure : 3 Heures
	Coefficient : 5
	N° de page/total 1 / 9



MENTION COMPLÉMENTAIRE PARQUETEUR

EP1 : Technologie Professionnelle et Sciences Appliquées / Dossier technique

Session 2006

2 / 9

3.12

9.83

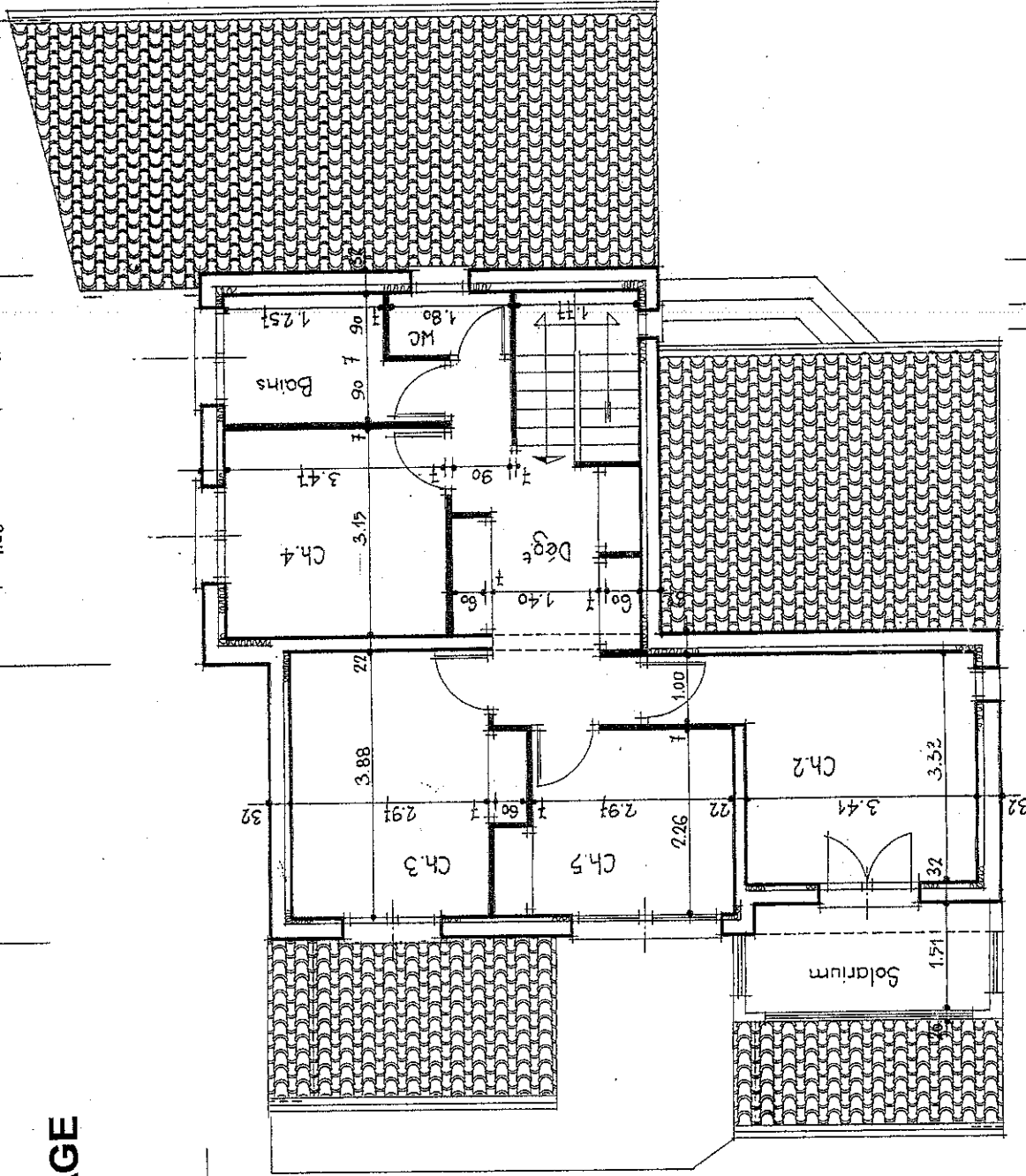
2.25

1.10 1.40 1.50 1.20 73

1.35 3.47 3.47 1.25

4.10 1.40 1.50 1.20 73

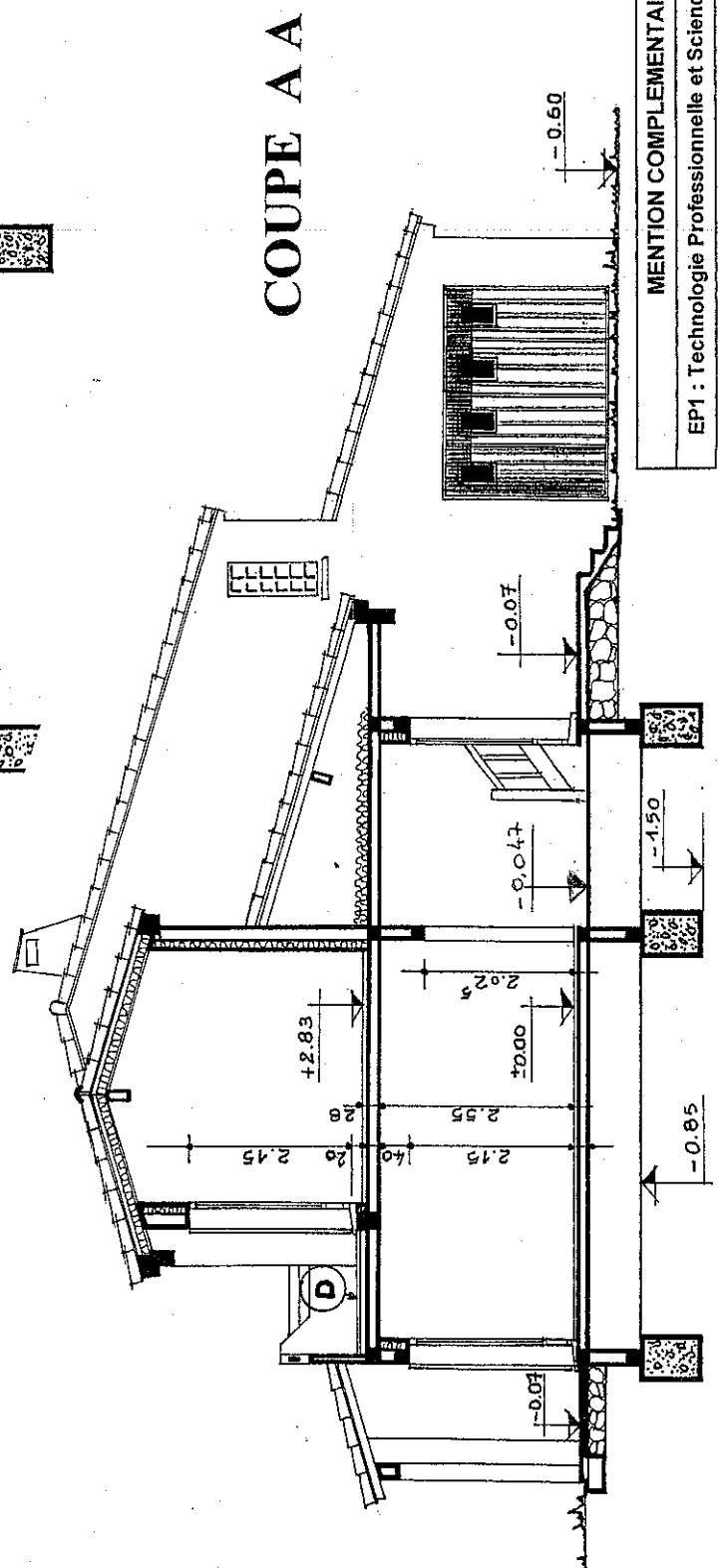
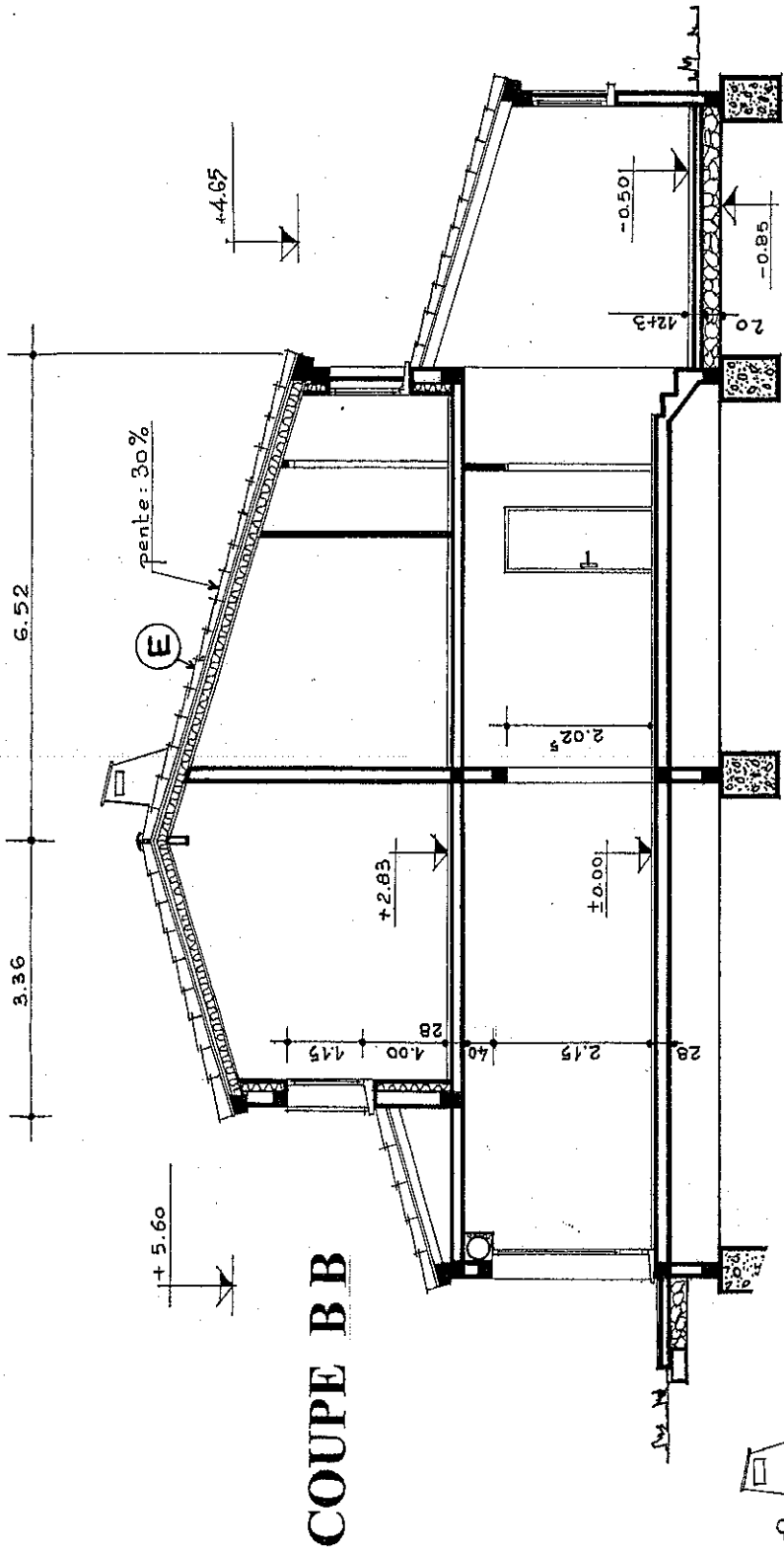
ETAGE



14.80 5.00 2.90 3.32 1.15 6.97 2.88

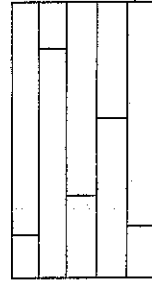
41.92 3.63 1.32 1.275 1.40 95° 47 2.40 2.45 1.90 1.40 1.35 1.15 91

4.37 5.37 4.00 3.00 1.45 1.71 1.49 40 60 1.15 40 60 1.15



TRADITIONNELS MASSIFS BRUTS

Norme CE



Pose à l'anglaise



Pose bâton rompu

Modèle	Essence	Section mm	Longueur mm	Nombre lames/botte	Choix
Tradi	Chêne	10 x 70	300 à 500	40	Premier - Nature - Rustique
Tradi	Chêne	14 x 70	300 à 600	30	Premier - Nature - Rustique
Tradi	Chêne	22 x 70	300 à 800	20	Surchoix - Premier Nature - Rustique
Tradi	Hêtre	22 x 70	300 à 600	20	Premier - Rustique

Humidité : 10 % +/- 2 - Classement au feu : 10 mm = M4 - 14 et 22 mm = M3

Choix (Norme NFB 54001)

Premier = PR sont admis : Neuds clairs maxi 8 mm. Ronce peu marquée.

(Le nombre total de ces anomalies ne peut dépasser 3 par mètre de lame. Il est limité à 1 pour les lames inférieures à 40 cm). Tous les autres défauts sont exclus, notamment le fil franché. L'aubier est exclu.

Rustique = RU sont admis : Tous nœuds, défauts et anomalies, fentes de cœur, gerces, cœur rouge, torces, piqûres noires ainsi que de légères imperfections d'usinage, à condition que leur importance et leur disposition ne puissent compromettre ni la solidité, ni la durabilité du parquet mis en œuvre.

Nature = NA sont admis : Le bois non duramié (aubier sain, lunure) sans limitation. Les nœuds sains et adhérents de maximum 10 mm, sans limitation de nombre. Les nœuds fendus à condition qu'ils ne soient pas éclatés, ainsi que tous les autres défauts nuisant peu à l'aspect général et n'affectant ni la solidité, ni la durabilité du parquet mis en œuvre.

Le stockage

Le parquet doit être stocké dans son conditionnement d'origine, paquet fermé dans la pièce où il doit être posé, au moins 48 heures à l'avance. Il y a lieu de s'assurer que la pièce est saine et à l'abri des remontées d'humidité. Il est indispensable de toujours tester l'hygrométrie de la chape avant toute pose de parquet, car la plupart des désordres constatés après pose proviennent de ce manque de précaution.

La pose des parquets 10 - 14 et 22 mm

Pose collée
Pose uniquement avec une colle polyuréthane bi-composante (Réf. UZIN MK92 S). Laisser un jeu de 10 à 15 mm entre le mur et le parquet.

- Pose sur chauffage au sol (uniquement 10 et 14 mm)**
L'humidité de la chape ne doit pas dépasser 3 % d'hygrométrie dans sa masse et 0,5 % dans le cas de chape anhydre.
- Mettre en température l'installation de chauffage par palier de 5° C par jour, jusqu'à l'obtention de la température d'utilisation (28° C maximum en surface fine).
- Maintenez cette température pendant au moins 3 semaines avant de procéder à la pose du parquet et ceci quelle que soit la saison, même en été.
- Interrompez le chauffage 48 h, avant la pose, vérifiez la chape et remettez-le en fonction au minimum 3 jours après la fin de la pose, en augmentant la température de 5° C par jour jusqu'à l'obtention de la bonne température.
- Notez que de légers joints entre les lames peuvent apparaître pendant les périodes de chauffe.

Pose clouée (uniquement 22 mm)

Le parquet traditionnel se cloue sur des pièces de bois appelées lambourdes. Les lambourdes sont traditionnellement scellées au plâtre, parallèlement les unes aux autres avec un entraxe maximum de 45 cm et cela sur toute la surface de la pièce.

* - 1% des longueurs est - 50% pour la L de 300
50% " " L de 800

MODÈLE	ESSENCE	SECTION mm	LONGUEUR mm	CHOIX	Prix TTC €/m ²
TRADI	Chêne	10 x 70	300 à 500	Premier Nature	33.00
				Rustique	24.00
					26.00
TRADI	Chêne	14 x 70	300 à 600	Premier Nature	38.00
				Rustique	27.00
					31.00
TRADI	Chêne	22 x 70	300 à 800	Surchoix Premier Nature	43.00
				Rustique	40.00
					29.00
TRADI	Hêtre	22 x 70	300 à 600	Premier Rustique	51.42
					47.84
					34.68
TRADI	Merisier	22 x 70	500 à 1500	Rustique	39.46
					46.64
					37.07

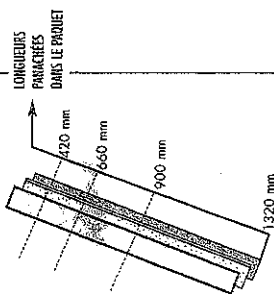
Prix HT €/m ²	
Bâton rompu	4,50 € HT/m ²
Point de Hongrie	Coefficient de 1,75 à appliquer sur le montant HT du parquet retenu

PARQUET LINEAL-FLOOR® largeur 90 mm

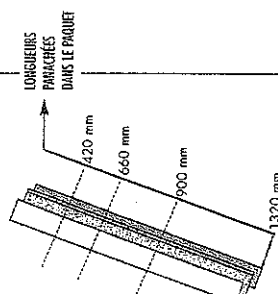
LEGER, COMME UN CLOU SUR LES 4 COTES.

LONGUEURS 420/660/900/1320 MM

• Couche d'usure 2 mm sur support lisse
densité 1000 kg/m³.



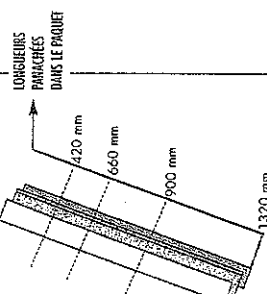
• Couche d'usure 2,2 mm sur support rigide EI
laine densité 740 kg/m³.



- 03629
- 00141
- 03687
- 00080
- 00142
- 00144
- 00411
- 00412
- 00413
- 00960
- 00146
- 00414
- 00415
- 00416
- 00417

- chêne naturel brossé
- chêne natura brossé
- chêne cognac brossé
- chêne fumé brossé
- chêne cérusé brossé
- hêtre courant
- hêtre miel
- érable standard clair
- érable nature
- érable miel
- merbau courant
- iroko courant
- doussié courant
- jatoba courant

EPAISSEUR 14 MM



- 00618
- 06446
- 00619
- 00152
- 00151
- 00418
- 00419
- 00420
- 00963
- 00421
- 00422
- 00423
- 00425
- 00426
- 00427
- 00428

- chêne naturel brossé
- chêne natura brossé
- chêne cognac brossé
- chêne fumé brossé
- chêne gris brossé verni-ciré mat
- chêne cérusé brossé
- hêtre courant
- hêtre miel
- érable standard clair
- érable nature
- érable miel
- frêne standard
- frêne ambré
- merbau courant
- iroko courant
- doussié courant
- jatoba courant

épaisseurs/mm	longueurs/mm	m ² /paquet	paquets/palette	kg/m ²	kg/palette	dim. palette/mm
	L x l x H					L x l x H
8,5	1 x 10	1,188	108	7,3	936	1320 x 930 x 1170
14	1 x 10	1,188	81	10	962	1320 x 930 x 1400

Fabrication selon norme NF B 54-011 complétée par la norme NF P 63-204 entrée 8 décembre 1997
Pour locaux classés DPE 02 P2 EI 0
Pour locaux classés DRI 51.1 Hk-97
Pose collée selon DTU 51.2 août 1995



PLINTHES VERNIES

PLINTHES REPLAQUEES

Rainurées en bois
114 x 109 x 2200 mm
(114 x 86 x 2200 mm)

- Support MDF EI.
- Collage avec colle mastic néoprène.



- 02383
- 02384
- 02381
- 00612
- 00613
- 06032
- 02376
- 02378
- 02379
- 02382
- 02380
- 02377
- 04041

- châtaignier confort
- châtaignier patine
- châtaignier fumé
- chêne naturel
- chêne clair
- chêne cognac
- chêne fumé
- chêne teinté blanc
- hêtre naturel
- érable naturel
- merbau
- iroko
- doussié

PLINTHES REPLAQUEES "STYLOBAITE"

Rainurées en bois
114 x 109 x 2200 mm
116 x 150 x 2200 mm

- 02385
- 02386

- chêne naturel
- chêne naturel

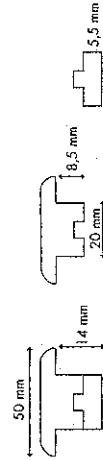


- Support MDF EI
- Pour panneaux 8,5 et 14 mm
- Livrés sous-bloches fenduillables

- CHENE NATUREL
- CHENE FUME
- CHENE TEINTE BLANC
- HETRE NATUREL
- ERABLE NATUREL
- MERBAU COURANT

- 1800 MM
- 02390
- 02397
- 02398
- 02399
- 02400
- 02401

- LONGUEURS : 1000 MM
- 02402
- 02403
- 02404
- 02405
- 02406
- 02407



MENTION COMPLEMENTAIRE PARQUETEUR

EPI : Technologie Professionnelle et Sciences Appliquées / Dossier technique

Session 2006

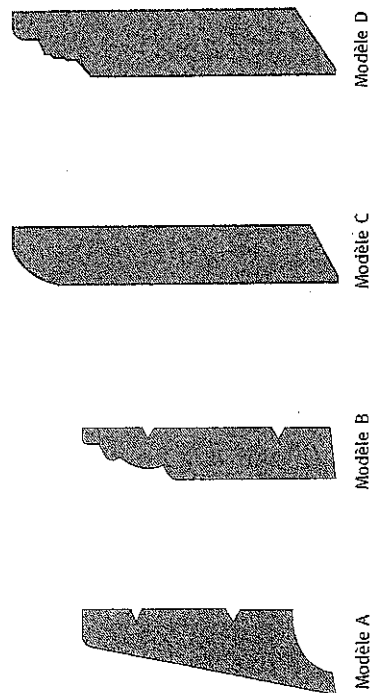
6 / 9

Modèle	Essence	Section mm	Longueur mm	Nombre * lames/batte	Choix
Loirane	Chêne	10 x 70	300 à 500	20	Premier - Nature - Rustique
Loirane	Chêne	14 x 70	300 à 600	14	Premier - Nature - Rustique
Loirane	Chêne	22 x 70	300 à 800	10	Premier - Nature - Rustique

Humidité : 10 % +/- 2 - Classement au feu : 10 mm = M4 - 14 et 22 mm = M3

* le % de lames de longueur différentes est de : 50%

Modèle	Essence	Section mm	Longueur m	Nombre lames/batte	Choix
A	Chêne	14 x 60	1.80 - 2.00	20	Standard
B	Chêne	15 x 70	1.80 - 2.00	16	Standard
C	Chêne	18 x 100	1.80 - 2.00	5	Standard
D	Chêne	18 x 200	1.80 - 2.00	5	Standard
Galanie-ANTIC	Chêne	18 x 100	1.80 - 2.00	5	Rustique - Brun Cerusé - Moka



Le stockage
Le parquet et les plinthes doivent être stockés dans leur conditionnement d'origine, paquet fermé dans la pièce où ils doivent être posés, au moins 48 heures à l'avance.

Il y a lieu de s'assurer que la pièce est saine et à l'abri des remontées d'humidité.

Il est indispensable de toujours tester l'hygrométrie de la chape avant toute pose de parquet et de plinthes, car la plupart des désordres constatés après pose proviennent de ce manque de précaution.

La pose des plinthes
Pose collée ou vissée.

SOUS-COUCHE ÉCONOMIQUE
Pose flottante et tout système sans colle
POLYÉTHYLÈNE NON RÉTICULÉ
avec film PE 70 microns - Épaisseur 3 mm

- Facilite le glissement pour l'assemblage des lames
- Limite les échanges d'humidité
- Absorbe les aspérités du support
- Assure un complément d'isolation thermique
- Convient pour le chauffage par le sol

CARACTÉRISTIQUES :

Épaisseur	3 mm (± 0,30)
Densité de la mousse	20 kg/m ³
Résistance thermique (ép. 3 mm)	0,052 m ² °KW
Contrainte à la compression DIN 53577	
25 %	0,02 N/mm ²
50 %	0,07 N/mm ²
70 %	0,20 N/mm ²

PRINCIPE DE POSE :

- Veiller à dépoussiérer la chape qui doit être propre et sèche.
- Poser les lés bord à bord sans chevauchement, film vers le haut.
- Fixer les lés entre eux par point.
- Ateraser le surplus après pose du parquet.

- augmente l'isolation phonique aux bruits de chocs
 $\Delta LW = 18 \text{ dB}$

- classement ST2 suivant réglementation acoustique (RA) du 1^{er} janvier 2000.

Épaisseur : 3 mm - Rouleau de 17 x 1,2 m = 20,40m²

HUILE MONOCOUCHE

SÉCHAGE, DURCISSEMENT ET MISE EN SERVICE

- Séchage hors poussières : 15 minutes environ (application spatule et monobrosse).
- Séchage "recouvrable" : 1 heure, dans des conditions normales.
- Durcissement définitif : 8 à 10 jours.
- Occupation des locaux : 2 jours après application de la dernière couche, dans des conditions normales. Ne pas couvrir (bâches de protection), ni disposer de tapis sur le parquet huilé pendant les 10 jours qui suivent l'application.

RENDEMENT

- 25-30 m² au litre par couche, environ.

CONSERVATION

- L'an en emballage d'origine fermé.
- Bien reboucher après utilisation.
- Conserver hors de portée des enfants. Produit inflammable. Stocker le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer. Ne craindre pas le gel.

ENTRETIEN

ENTRETIEN COURANT

- Passer l'aspirateur.
- Effectuer régulièrement un bûlage humide avec du SAVON NATUREL DES PARQUETS HUILÉS dilué à 2.5% dans de l'eau, avec un matériel bien essoré et jamais ruisseau.
- Important : attendre 15 jours pour la première intervention.

ENTRETIEN SPÉCIFIQUE

- L'HUILE MONOCOUCHE présente l'avantage de pouvoir être très facilement renouvelée après des sollicitations importantes et intenses :
 1. les endroits particulièrement détériorés (rayures, brûlures, chocs...) seront dépolis énergiquement à l'abrasif fin, puis réimprégnés.
 2. l'entretien général s'effectue par application d'une couche d'HUILE MONOCOUCHE à la spatule, essuyée avec une monobrosse équipée d'un tampon doux ("pad" beige) pour obtenir un bel aspect uniforme.
 3. dans le cas d'un sol très encrassé, réaliser un égrenage générale à l'aide d'une grille abrasive de 120.N.B. : plus l'entretien est fréquent, plus il est facile. Cette périodicité est établie par l'intensité de l'utilisation des locaux.
- LE PARQUET HUILE BIEN ENTRETENU EMBELLIT AU FIL DU TEMPS.

RENNOVATION

- L'HUILE MONOCOUCHE est renouvelable par elle-même, soit selon la méthode d'ENTRETIEN SPÉCIFIQUE, soit par ponçage "à blanc" du parquet et nouvel huilage.

DONNÉES TECHNIQUES

DESTINATION

IMPRÉGNATION DE PARQUETS ET PLANCHERS

Huiles naturelles modifiées

Famille 1 classe 2b

0,9 (à 20°C; selon NFT 30020)

55 secondes (selon NFT 30014, CA n°4, à 20°C)

Inflammable. Conserver hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Fluide

1 à 4 h selon température et degré hygrométrique

Excellent

Huile végétale, acétone, alcool 40°, eau, café, thé, encre : RAS

(après 20 jours de séchage, selon NFT 30053)

*ANNEXE : PONÇAGE D'UN PARQUET À LA MACHINE

● Il s'effectue à l'aide d'une ponçuse pour les bords et d'un radior pour les angles.

● La ponçuse à parquets s'utilise dans le sens de la lamelle ou milieu, si possible dans le sens du bois.

● Progresser régulièrement pour rater toute la surface de manière identique.

● 1° passage : Gros grains (24, 30 ou 36) pour mettre le parquet à nu et l'aplâner.

● 2° passage : Grains moyens (50 ou 60) pour régulariser la surface.

● 3° passage : Grains fins (100 ou 120) pour compléter la finition.

● Réaliser le pourtour de la pièce (bordure et radior).

● Le palissage avec une monobrosse équipée d'une grille abrasive (80 ou 120) permet la préparation de surface, en particulier sur des parquets présentant des alternances de fil : mosaïque, chevron, bâton rompu, Point de Hongrie, etc.

● Dépoussiérer soigneusement à l'aide d'un aspirateur puissant (surface à vérifier ainsi que plinthes, rebords de fenêtres et radiateurs).

Fiche Technique diffusée par le Service Documentation le 26/09/2001, validée par le Service Technique le 13/09/01 et la Direction Commerciale le 25/09/01.
Les renseignements fournis sur cette fiche technique sont le fruit de nos connaissances et de nos expériences. Nous ne sommes pas responsables de leur utilisation de nos produits.
Il ne saurait en aucun cas induire une garantie de nous part, ni engager notre responsabilité, en ce qui concerne la réalisation de nos produits.

DESTINATION ET PRÉSENTATION

- L'HUILE MONOCOUCHE BLANCHON est une résine d'imprégnation pour parquets et planchers en bois, et parquets en bois de bout.
- L'HUILE MONOCOUCHE contient moins de 10% de Composés Organiques Volatils : garnissement exceptionnel et faible dégagement de solvants rendent son utilisation rapide et agréable.
- L'HUILE MONOCOUCHE apporte aux parquets une belle chaleur naturelle et l'aspect mat traditionnel des parquets huilés.
- L'HUILE MONOCOUCHE imprègne la surface du bois, et la protège contre la poussière et l'humidité. L'HUILE MONOCOUCHE n'empêche pas un ponçage et une vérification ultérieure.
- L'HUILE MONOCOUCHE s'applique sur tous les bois européens et la plupart des bois exotiques (sur bois anti-siccatis, tels ipé, iroko, etc., consulter nos Services Techniques).
- Les parquets huilés bénéficient d'une très grande facilité de régénération, et, soumis à de fortes sollicitations, doivent s'entretenir régulièrement (cf. § ENTRETIEN).
- Facile à appliquer, L'HUILE MONOCOUCHE est conforme à la Norme Européenne EN 71.3 "Sécurité des jouets".

LA GAMME GRANDE TRADITION

- L'HUILE MONOCOUCHE fait partie d'une large gamme spécialement élaborée pour l'entretien naturel des parquets, planchers et boiseries.
- A base de matières premières d'origine naturelle, cette gamme d'une mise en œuvre aisée, permet un entretien rationnel et pratique, et apporte aux parquets un aspect naturel respectueux de la grande tradition :

HUILE MONOCOUCHE,
HUILE POUR PARQUET,
NATUKOL,
CIRE LIQUIDE,
SAVON NATUREL DES PARQUETS HUILÉS, etc.

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Aplanir par ponçage un parquet neuf ou ancien : le bois à imprégner sera poncé "à blanc" (grain 24 ou 36), affiné au grain 50 ou 60, le ponçage de finition sera effectué au grain 80 usagé, 100 ou 120 (cf. ANNEXES, en page 2, pour les détails du ponçage d'un parquet).
- Un dépoussiérage soigneux suivra.
- Le parquet devra être parfaitement propre et sec : en général, humidité inférieure à 10% ; consulter le D.T.U. en vigueur (proscrire l'utilisation de lessives ou d'agents blanchissants).
- Les bois exotiques gras seront dégraissés à l'acétone.

TRAITEMENT INSECTICIDE

- Seuls les produits de traitement pré-conçus par BLANCHON peuvent être employés ("EATPLUS MU).

MISE EN TEINTE

- Les parquets poncés (bois "mis à nu") peuvent être teintés avec la TEINTE À BOIS BLANCHON spéciale parquets. Il conviendra, d'apprécier la teinte globale après une première couche d'HUILE MONOCOUCHE (si nécessaire, effectuer un test sur un endroit peu visible).

MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION

SANS MÉLANGE

- L'HUILE MONOCOUCHE est prête à l'emploi.
- Bien agiter le bidon avant l'utilisation.

APPLICATION

- L'HUILE MONOCOUCHE s'utilise pure.
- Ne pas imprégner un parquet à une température inférieure à 12°C et une humidité relative de plus de 85% (en respect du D.T.U. en vigueur) : ne pas appliquer sur un bois dont l'humidité est supérieure à 10%.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas laisser plantes et aquariums au contact des vapeurs de solvants.
- Appliquer une couche d'HUILE MONOCOUCHE à la spatule, l'essuyer très régulièrement, au fur et à mesure de l'application, avec une monobrosse équipée d'un tampon doux ("pad" beige) pour obtenir un bel aspect uniforme.
- N.B. : sur des bois absorbants, il est possible d'appliquer une deuxième couche selon la même méthode, après 1 heure de séchage.

NETTOYAGE DES USTENSILES

- Les outils seront nettoyés immédiatement après usage avec le DILUANT SANS ODEUR BLANCHON.
- Nettoyer chiffons, pads et outils immédiatement après l'utilisation (risque d'aéro-inhalation en conservant des ustensiles textiles imbibés d'huile). Chiffons et pads peuvent également être conservés dans de l'eau.
- Ne pas jeter chiffons et pads imbibés d'huile sans les avoir rincés à l'eau.
- Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

MENTION COMPLÉMENTAIRE PARQUETEUR

EPI : Technologie Professionnelle et Sciences Appliquées / Dossier technique

Session 2006

8 / 9

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux. En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs. En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit, pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs. Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les écoulements de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fûts avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts, ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Prévention des incendies :

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

La préparation peut se charger électrostatiquement; mettre toujours à la terre tous des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir § 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Éviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Fiche de Données de Sécurité selon NF ISO 11014-1

Date de première émission : 16/07/2001

Date de dernière réactualisation : sans objet

Date de validation : 19/05/2003

SESSION 2006
MENTION COMPLÉMENTAIRE PARQUETEUR
EP1 : Technologie Professionnelle et Sciences Appliquées / Dossier technique
Session 2006 9 / 9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Préparation : HUILE MONOCOUCHE

Société/Entreprise :

Raison Sociale: BLANCHON S.A.

Adresse: 28, rue Charfès-Martin B.P. 105 69190 SAINT FONTS, France.

Téléphone : 00.33.4.72.89.06.06 Fax 00.33.4.78.67.12.31.

N° de téléphone d'urgence: 01.45.42.59.59.

Usage normal :

Huile pour la protection des parquets.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%)

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

INDEX 649-329-00-1 CAS 64742-49-0 CE 265-151-9 NAPHTHYLENE (PÉTROLE), HYDROTRAITE Symbole: Xn

R: 65

AC190 CAS 64742-48-9 CE 265-150-3 NAPHTHYLENE (PÉTROLE), HYDROTRAITE Symbole: Xn R: 65-10-66

AC190 CAS 64742-48-9 CE 265-150-3 NAPHTHYLENE (PÉTROLE), HYDROTRAITE Symbole: Xn R: 65-10-66

Peut déclencher une réaction allergique:

INDEX 616-014-00-0 CAS 96-29-7 CE 202-496-6 2-BUTANONE-OXIME Symbole: Xn R: 40-33-41-43-21

AC026 CAS 68409-81-4 CE 270-066-5 ACIDES GRAS RAMIFIÉS EN C6-19, SELS DE COBALT (2+) Symbole:

Xn R: 38-43-22

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Inflammable.

Peut déclencher une réaction allergique.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité selon NF ISO 11014-1

Date de première émission : 16/07/2001

Date de dernière réactualisation : sans objet

Date de validation : 19/05/2003